

MÉMOIRE À LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

PROJET DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 349

Présenté le 20 septembre 2010

En guise d'introduction, je tiens d'abord à vous féliciter pour la mise en place d'une densification du territoire et d'une vision intégrée pour la Ville de Saint-Hyacinthe. J'ai pensé présenter un mémoire purement à titre de citoyenne après avoir assisté à la rencontre d'information du 20 septembre dernier. Maskoutaine de naissance, je souhaite un futur sain et durable aux générations qui vont suivre, dont ma fille. Vous trouverez ci-contre mes quelques recommandations au projet de plan d'urbanisme 2010.

ORIENTATION 2

Objectifs 2.4 Articuler le développement des milieux de vie autour des parcs, espaces verts et équipements publics et communautaires

Développer des milieux de vie sains et actifs

RECOMMANDATIONS

OUI ! À un réseau cyclable fonctionnel qui relie les pôles d'activités de la ville tout en étant sécuritaire, ce qui n'est pas le cas en ce moment. Utiliser les usagers cyclistes pour planifier ces tracés utilitaires permettrait d'impliquer la population et d'inclure une démarche participative.

Mettre en place des parcs et espaces verts, mais aussi protéger ceux qui sont déjà existants, valoriser les cours d'eau qui passent dans la ville, donner accès à la nature. Les parcs dans les nouveaux développements ne doivent pas être seulement des aires de jeux pour enfants, mais bien des milieux de vie pour la faune et la flore du Québec, des aires de jeux naturelles et des théâtres pour l'exploration de la nature.

De nouvelles méthodes d'urbanisme résidentiel permettent d'aménager un quartier dense tout en ayant des zones de détente « vertes ». Implanter des nouvelles normes de constructions et de design de type « SMART GROWTH ».

ORIENTATION 3

Un milieu rural et agricole dynamique et valorisé

Objectif 3.1

Assurer l'intégrité du territoire agricole ainsi que la valorisation des activités qui s'y rattachent

Préserver les sols riches du Québec

Parmi les préoccupations actuelles, on peut citer l'exploration et l'exploitation des gaz de shale, le règlement sur les exploitations agricoles et la non valorisation des boisés de ferme ainsi que le dézonage incessant des zones agricoles.

Une réelle protection de la zone agricole pourrait permettre de préserver des territoires naturels et à risque d'érosion, de pérenniser l'usage agricole de bonnes terres et de valoriser cette activité.

RECOMMANDATIONS

Prendre les mesures nécessaires pour encadrer l'exploration pour les gaz de shale ;

Identifier les secteurs agricoles non propices à l'agriculture (zones à risque de glissement de terrain, bandes riveraines) et à vocation agroforestière (boisés en milieu agricole, haies séparatrices) et les valoriser avec des plans d'aménagement et de mise en valeur (et pourquoi pas des compensations pour les agriculteurs) ;

Définir une zone agricole permanente et la maintenir ;

ORIENTATION 4

Un environnement urbain et naturel sain et respecté

Objectifs

4.1 Saisir toutes les opportunités afin de rehausser le cadre environnemental du développement et de l'aménagement de la Ville ;

4.2 Assurer la préservation des espaces naturels d'intérêt de l'ensemble du territoire (espaces boisés, milieux humides) ;

4.3 Assurer la gestion des impacts liés aux contraintes anthropiques sur les interfaces sensibles ;

4.4. Assurer la sécurité publique par la gestion des contraintes naturelles.

Place à la nature

Dans de vastes zones de la Montérégie et notamment dans la MRC Les Maskoutains, plusieurs des boisés résiduels ont été conservés en raison de leur terre impropre à l'agriculture ou de leur utilisation pour la récolte de bois de chauffage, l'acériculture, la chasse et les pratiques récréatives (équitation, vtt, etc.). Actuellement, les boisés et les milieux naturels du territoire sont menacés par le développement domiciliaire, industriel et agricole (Bélanger L et M. Grenier, 1998). Selon un rapport récent de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM), entre 1999 et 2002, près de 12 500 ha de forêts ont disparu en Montérégie et le taux de boisement n'atteint maintenant que 26,22% pour l'ensemble du territoire. La MRC Les Maskoutains figure en première place quant au taux de déboisement durant les années étudiées avec une perte de 10,54% ou 2 303 ha. Le pourcentage de territoire forestier rémanent est évalué à 14,88% par l'AFM (Soucy-Gonthier et al., 2003).

Ce phénomène est inquiétant puisque sous le seuil de 30% de couvert forestier à l'échelle d'une MRC, on dénote des problèmes écologiques comme des pertes significatives de la biodiversité et des dangers réels pour les populations fauniques et floristiques (Andrén, H. 1994).

On peut donc se questionner sur les effets de la perte de milieux naturels sur la qualité de l'eau potable, la qualité de l'air, le dynamisme économique de nos régions et la qualité de vie des citoyens (Edwards P.J. et C. Abivardi, 1998) . Voici un aperçu de leur rôle primordial :

- le maintien de la qualité de vie des gens et des régions (activités récréatives, touristiques, économiques);
- le maintien de la qualité de l'air;
- la régulation du régime hydrique de surface ou souterrain (inondation, purification de l'eau, etc.);

- la protection des sols contre l'érosion éolienne;
- le maintien de la biodiversité par la protection des habitats d'espèces importantes sur le plan écologique, biologique et des activités humaines (espèces bénéfiques pour l'agriculture par exemple);
- le maintien de corridors de dispersion pour la faune.

En plus, les économies du non développement (égout, aqueduc, etc) de ces territoires s'ajoutent aux bénéfiques de leur préservation.

2010, c'est l'Année internationale de la biodiversité. La biodiversité c'est la vie. Nous faisons partie intégrante de la nature. Nous dépendons de cette diversité pour notre nourriture, le carburant, les médicaments, les matériaux de construction, et bien d'autres choses essentielles sans lesquelles nous ne pourrions tout simplement pas vivre. Mais cette biodiversité est en train de disparaître à une rythme de 50 à 100 plus rapide qu'autrefois. Cette perte affaiblit les systèmes naturels et a, à court ou à long terme, des impacts sur la qualité de vie des humains, le développement et la lutte à la pauvreté.

Convention sur la diversité biologique www.cbd.int

Plusieurs études montrent que pour préserver entre 80 et 90 % de la biodiversité d'un territoire celui-ci devrait être constitué d'un minimum de 30 à 40% de milieux naturels fonctionnels et interreliés et structurés en fonction des besoins des espèces qui l'habitent.

On peut lire dans le bilan environnemental de la Ville de Saint-Hyacinthe que

« La ville possède relativement peu de milieux naturels, beaucoup moins que d'autres municipalités de taille comparable. »

La superficie de la ville de Saint-Hyacinthe serait de 189 km².

Pour préserver notre biodiversité, nous devrions avoir au moins 57 km² (30%) de milieux naturels fonctionnels sur notre territoire.

Il importe de préserver ce qui reste de forêts et milieux humides sur notre territoire pour garder nos systèmes vivants fonctionnels. Une plantation n'équivaut pas un écosystème naturel déjà en place. Peut-on faire comme la ville de Boucherville et protéger 320 hectares de milieux naturels en 6 ans ? Parce qu'elle s'est donnée les moyens et qu'elle a mobilisé ses citoyens, promoteurs et groupes communautaires. Doit-on mettre en place un plan de restauration des habitats et milieux naturels ? Valoriser la rivière comme *Sherbrooke : cité des rivières* ? Probablement que tout ceci, rendrait la ville plus attrayant pour de nouveaux résidents.

QU'EST-CE QUE LA CONNECTIVITÉ ?

Pour survivre les espèces, incluant l'homme, ont besoin d'un endroit pour se nourrir, s'abriter et se reproduire, c'est ce qu'on nomme l'habitat.

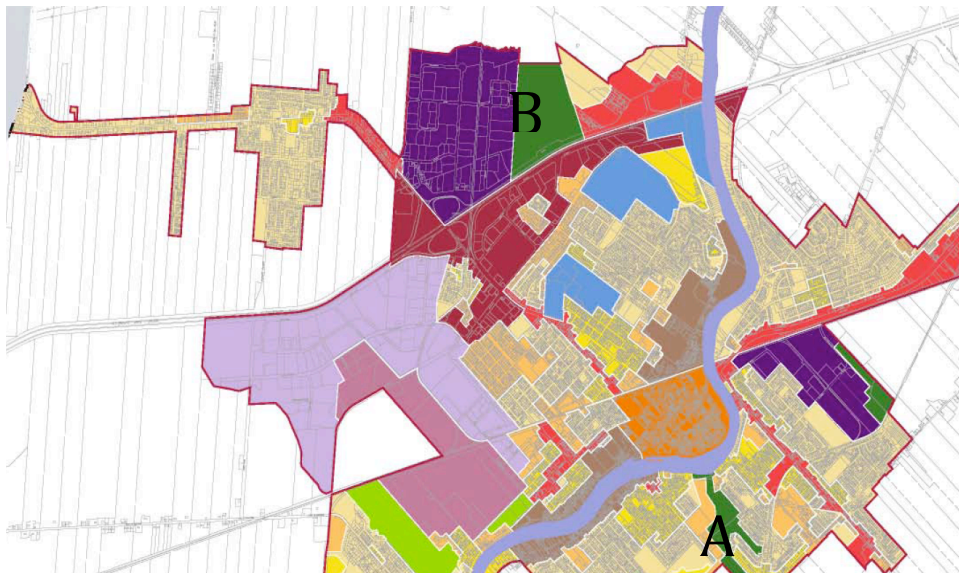
Pour assurer la diversité génétique, les espèces ont donc besoin de se déplacer sur le territoire. Une route, un milieu résidentiel, des lignes de transport sont parfois des obstacles insurmontables pour les espèces fauniques et floristiques puisqu'ils doivent s'exposer aux éléments et aux prédateurs.

Des études démontrent que pour assurer la conservation des espèces, un design de conservation doit permettre de protéger des habitats sources, de grandes superficies, une mosaïque d'habitats passerelles et suffisamment de liens naturels de bonne dimension pour que les espèces puissent transiter d'un site à un autre. On parle généralement de corridors d'une largeur minimale de 900 m ! À tout le moins, il pourrait être intéressant de valoriser les ruisseaux, haies et bandes riveraines du territoire et de promouvoir des parcs urbains naturels. À ce moment, l'utilisation de plantes indigènes à notre territoire dans les aménagements urbains et horticoles deviendra encore plus importante pour restaurer les forêts naturelles disparues.

Saint-Hyacinthe peut assumer un leadership positif pour

« Recréer des liens vers les grands massifs boisés comme la Crête de Saint-Dominique, le mont Rougemont, le boisé de La Présentation et Saint-Denis et aussi celui de Saint-Jude » - tiré du Bilan environnemental.

Petit jeu : Relier par des pointillés, les différents tracés naturels qui permettront au lièvre de se rendre du Parc de la Métairie (A) au Parc Les Salines (B). Bonne chance !



Si vous éprouvez des difficultés, la faune aussi en aura !

Et pourquoi se limiter à ces secteurs boisés ? Des boisés sont aussi encore présents dans certains secteurs industriels et pourraient contribuer à rendre ces territoires attrayants pour les employés des compagnies qui s’y trouvent.

RECOMMANDATIONS

Réaliser un véritable design de conservation qui serve la biodiversité maskoutaine et préserver de 30 à 40% du territoire naturel ;

Augmenter le pourcentage d’aires protégées de la municipalité par conservation volontaire ou ententes notariées ;

Avoir le souci de rendre les sites accessibles au public tout en préservant leur intégrité et en assurant la protection et le rétablissement des espèces plus rares qui s’y trouvent (ce qui n’est pas toujours le cas, par exemple au Parc Les Salines)

Un cadre environnemental sain et des milieux naturels en bon état constitue une base solide pour constituer un milieu de vie attrayant qui satisfasse les besoins d’une population. Il permet de développer ainsi une ville attrayante et dynamique qui a le pouvoir d’être reconnue à l’échelle provinciale, nationale et internationale. Il peut ensuite accueillir un réseau récréatif structuré et des pôles d’activités innovateurs.

Mettre en œuvre la politique environnementale et le plan d’action qui en découle, sans attendre.

ORIENTATION 7 Des réseaux récréatifs structurés, interreliés et accessibles

Objectifs :

7.2 Assurer le déploiement d'un réseau récréatif sur l'ensemble des milieux de vie et des secteurs d'activités ;

7.3 Assurer la préservation, la mise en valeur et l'accessibilité des grands espaces verts

Un réseau durable et perpétuelle

Pour assurer la préservation, la mise en valeur et l'accessibilité des grandes espaces verts tels le parc Les Saline, le Boisé des Douze, la crête Saint-Dominique, le Boisé de la Survivance et le parc de la Métairie.....a-t-on planifié comment concilier la préservation, la mise en valeur et l'accessibilité ; la vocation acéricole de certains boisés comme la crête Saint-Dominique sera-t-elle préservée ? Les sites de biodiversité exceptionnels, comportant de grandes populations d'espèces sensibles à la cueillette illégale seront-ils préservés en priorité ou seront-ils sacrifier au bénéfices de l'accessibilité ?

RECOMMANDATIONS

Étudier les territoires à préserver. Assurer leur protection perpétuelle. Définir des cibles de conservation et évaluer les critères de mise en valeur et d'accessibilité sur cette base ; mettre en place des plans de conservation et de mise en valeur pour les sites naturels du territoire.

Rapprocher le milieu naturel du citoyen en multipliant les parcs urbains, les bandes riveraines et haies naturelles ; Innover dans les projets résidentiels selon les principes SMART GROWTH et qui favorisent les activités de récréation libre (ruelles aménagées, cours intérieures végétalisées, bassins de captage de l'eau de pluie naturelle).

ORIENTATION 9 Un réseau de transport fonctionnel et efficace

Objectifs :

9.2 Améliorer la fonctionnalité du réseau routier et favoriser l'intermodalité des transports ;

9.5 Assurer une desserte adéquate de transport collectif ;

Au-delà de Saint-Hyacinthe : ville de l'auto

Au-delà d'un réseau de transport collectif qui serait également à l'œuvre les fins de semaine, peut-on inclure les transports à vélo au sein d'un réseau de transport fonctionnel et efficace. Le vélo n'est pas seulement à usage récréatif, mais également fonctionnel.

Pour avoir traversé la ville à vélo fréquemment de Sainte-Rosalie au Cégep, plusieurs passages sont périlleux et les pistes cyclables touristiques sont bien souvent inadéquates (détour, délai en temps...). Un accotement sécuritaire et une signalisation de priorité aux vélos pour certaines intersections comme Ste-Anne-Sicotte ou Sicotte-Choquette seraient une avenue intéressante.

Penser piéton. Les abords des écoles sont également achalandés par les parents qui reconduisent leurs enfants. Des projets structurants comme « Mon école, à pied, à vélo » de Vélo-Québec ou Milapied sont des avenues communautaires intéressantes et elles promouvoient l'activité physique et la santé.

RECOMMANDATIONS

Consolider et optimiser le réseau de transport en commun ;

Élaborer un véritable réseau de transport cycliste fonctionnel et sécuritaire ;

Promouvoir le transport actif par des projets ciblés avec les intervenants locaux (Commission scolaire, CEGEP, grandes entreprises)

Merci de considérer mes commentaires pour l'adoption du plan d'urbanisme et son application réglementaire. En espérant contribuer à faire de Saint-Hyacinthe, une ville durable, attrayante et où il fait bon vivre.

Acceptez, mes sincères salutations et continuez votre bon travail.

Par Caroline Cormier, maskoutaine et biologiste

4286 Jolibois, Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1M6

Téléphone 450 799-4604 carolinecormier@yahoo.fr